



Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230629-455-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 455/2023

OBJET : Recherche de financements

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Claude REVEL délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean TRINQUIER, délégué suppléant de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Nicole MOERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Pierre MATHIEU, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Vu : - La délibération n° 447/2023 du comité syndical ayant pour objet la Valorisation du Grand J Site et de l'Esprit des lieux

Considérant : les actions menées par le syndicat dans le cadre de ses actions de valorisation du Grand Site et du travail mené sur la valorisation de l'esprit des lieux ;

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Considérant les coûts directs énoncés lors de la délibération susmentionnée ;

Considérant que cette action est subventionnable notamment par la DREAL Occitanie ;

Le comité syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

Affichée le :

AUTORISE

Madame la Présidente à rechercher des financements externes de type subvention et mécénat auprès de la DREAL Occitanie et de tout autre organisme susceptible de cofinancer le projet.

HABILITE

Madame la Présidente la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 juin 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX